

Action Praticiens Hôpital (APH) : une intersyndicale dynamique de professionnels présents et investis sur le terrain

APH a été fondée en 2015 par l'entremise de Max Dopia, Jacques Trevidic, Nicole Smolski, Marc Betrémieux, Michel Dru et Yves Rebufat pour renforcer et potentialiser les synergies des intersyndicales de praticiens hospitaliers Avenir Hospitalier (AH) et la Confédération des Praticiens des Hôpitaux (CPH). Ces 2 intersyndicales sont constituées de leurs syndicats adhérents respectifs. Vous trouverez dans cet article l'organisation et un résumé des actions portées par les différents syndicats constitutifs de CPH et d'AH.

Les syndicats constitutifs



Présidente : Carole Poupon



Président et représentant à APH :
Jean-Marie Leleu



La FNAP est historiquement un des premiers syndicats de défense des praticiens hospitaliers. La FNAP a été à l'origine de la création de la CHG (qui est ensuite devenue la CPH, un des deux intersyndicats composant APH).

La FNAP est un syndicat multicatégoriel. Nous défendons les intérêts de tous les collègues, sans prédominance d'un groupe professionnel. Nous sommes présents dans de nombreuses instances régionales et nationales.

Le bureau actuel est composé de Jean-Marie Leleu (président), Jean-Bernard Tuetey (trésorier), Hubert Parmentier (secrétaire) et Bernard Willemin (vice-président).

C'est aussi un syndicat qui a toujours défendu l'activité libérale hospitalière.



<https://snbh.org/>

Présidente et représentante à APH :
Carole Poupon



Le SNBH est un syndicat historique qui défend tous les Biologistes Médicaux Hospitaliers, praticiens, assistants, internes, qu'ils soient médecins, pharmaciens, non universitaires ou universitaires auprès du ministère. Le SNBH est représenté au niveau de la Commission Nationale de Biologie Médicale. Il est également représenté à titre consultatif au niveau de la Commission de Hiérarchisation des Actes de Biologie (CHAB). Il participe aussi avec le ministère aux projets du numérique en santé. Par le biais des élections professionnelles, le SNBH a également des sièges au niveau de la Commission Statutaire Nationale et du Conseil de Discipline auprès du CNG.

Le SNBH est un relais d'informations concernant l'exercice de la Biologie Médicale qu'il diffuse grâce à son édito par mailing, site internet et réseaux sociaux.

Nous sommes à l'écoute des questions de nos adhérents et nous vous conseillons en cas de situations difficiles.

Le SNBH par sa partie associative (ACNBH) organise tous les ans les Journées Francophones de Biologie Médicale (JFBM), un des plus grands congrès de Biologie Médicale en France, dont la spécificité est une destination différente chaque année par le biais d'un tour de France par région.



<https://sphweb.fr>

Présidente et représentante à APH :
Marie-José Cortes



<https://www.sphp.fr/>

Président et représentant à APH : Eric Branger



Le 28 janvier 2006 était créé le Syndicat des Praticiens des Hôpitaux publics ou SPHP. Fruit de la scission avec l'INPH lors de la réforme de la gouvernance hospitalière de 2004 instaurant les pôles au détriment des services, le SPHP est issu de la branche des médecins de la CFE-CGC, du syndicat des praticiens hospitaliers temps plein de l'UNSMHP devenu l'UPHP et de la FNACA, créé en 1982 dans le but d'obtenir un nouveau statut pour les médecins hospitaliers, qui deviendra le statut de PH de 1984. Ainsi, de par ses membres fondateurs, le SPHP n'est pas catégoriel, mais transversal en termes de spécialités, et soutien indéfectible du service public hospitalier.

L'actualité de 2006 était peu différente de maintenant. Problème de représentativité par non prise en compte des résultats des élections statutaires dans la répartition des postes, création des Commissions Régionales Paritaires, dissociation entre nomination (dans un établissement) et l'affectation en local (le SPHP était contre), projet de décret du Centre National de Gestion (CNG), avec déjà nos remarques : « D'après le projet de texte, les praticiens hospitaliers seront faiblement représentés au sein du conseil d'administration du CNG » ou encore le besoin de création d'une cellule d'aide aux PH en difficulté. Bref, le SPHP s'est battu et continuera de se battre pour défendre les Praticiens Hospitaliers et pour une gouvernance plus humaine.



<https://www.uspsy.fr>

Président et représentant à APH :
Charles-Olivier Pons



Syndicat de la psychiatrie : l'USP propose une réflexion et une intervention critique dans le champ de la santé mentale. Engagée dans la défense de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie humaniste et d'accès égalitaire pour toutes et tous.

L'USP est ouverte à tous les psychiatres et psychiatres en formation, d'exercice public, privé ou associatif, et défend leurs intérêts moraux et matériels, dans le respect des principes d'éthique qui nous fondent et non dans une orientation simplement corporatiste.

L'USP forme avec le SMG l'Union Syndicale de la Médecine.

L'USP est membre de l'APH pour défendre le service public hospitalier.

L'USP adhère au CEDEP (Comité Européen Droit Éthique et Psychiatrie). L'USP est membre d'ATTAC, de la Convergence Nationale de défense et développement des services publics et de NSED (Notre Santé En Danger).

Pratique de la folie est l'association scientifique de l'USP.

L'USP publie régulièrement des articles dans « Pratiques, les cahiers de la médecine utopique ».



<https://www.adiph.org/blog-des-associations/snpgh-syndicat-national-des-pharmaciens-gerants-hospitaliers>
Présidente et représentante à APH :
Florence Compagnon



Né en 1964 le SNPGH a pour but de faciliter l'exercice professionnel des pharmaciens dans les établissements de santé publics, privés et Espic. « Unis pour notre DES », voilà le slogan du SNPGH en cette période de forte discussion sur les conditions d'exercice en PUI. L'union de tous les pharmaciens hospitaliers nous apparaît comme la réponse à apporter aux discussions actuelles.

L'important est également de fédérer tous les modes d'exercice autour des questions importantes de notre profession. Le SNPGH est le seul syndicat de pharmacien à défendre les intérêts de tous les acteurs pharmaciens. Un autre chantier à venir a trait à l'attractivité auprès des jeunes générations. La première vague de nos adhérents arrive aujourd'hui à l'âge de la retraite... Il nous faut donc renouveler nos forces vives, en sachant mieux intégrer les attentes de nos nouveaux collègues – internes et assistants en pharmacie – pour pouvoir y répondre efficacement et donc développer notre attractivité. Nous avons, pour cela, mis en place une cotisation réduite destinée aux jeunes générations et aux primo adhérents, avons refondu nos outils, notre logo et la présentation WEB, et développons progressivement notre présence sur les réseaux sociaux. Le jeu en vaut la chandelle, d'autant que le SNPGH dispose d'un atout de taille : une assistance psychologique/une protection juridique/une assurance RC couplées à la cotisation.

dossier : les intersyndicales



Président : Jean-François Cibien



Président exécutif : Yves Rébufat



<https://snphare.fr/fr>

Présidente et représentante à APH : Anne Wernet



Le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes-Réanimateurs, Elargi aux autres spécialités est la continuité d'une organisation syndicale créée en 1970, et qui s'est adapté aux évolutions statutaires (notamment la création du statut de praticien hospitalier en 1984). Défendant initialement les praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs, il a décidé en 2009 de s'étendre à la défense de tous les praticiens hospitaliers qui suivent sa ligne éditoriale, notamment concernant le statut, le temps de travail et la permanence des soins. Ainsi, au fil du temps, plus du tiers des adhérents au SNPHARE sont des non-anesthésistes-réanimateurs, représentés dans le conseil d'administration.

Le SNPHARE a mené un combat historique permettant d'obtenir le repos de sécurité post-garde en 2002. La revendication 24 h = 5 DJ est martelée depuis maintenant plus de 20 ans, sans que les pouvoirs publics n'aient accepté de l'inscrire dans le statut. Le SNPHARE a également beaucoup œuvré contre l'injustice liée au reclassement de 2020 #rendez-nousnos4ans, et des travaux étaient en cours dans ce sens avec la DGOS et les organisations syndicales au printemps 2023.

Le SNPHARE publie la revue PHARE, dont un numéro historique vient de retracer son histoire, son présent et ses projets d'avenir : PHARE 100.



<https://syngof.fr>

Président : Bertrand de Rochambeau
Représentante à APH ; Pascale Le Pors-Lemoine
(vice-présidente)



Le SYNGOF (Syndicat des Gynécologues Obstétriciens de France) est le syndicat unique de l'ensemble des gynécologues exerçant en France et concourant à la santé et au bien-être des femmes que ce soit en gynécologie médicale, obstétrique ou chirurgie.

Le SYNGOF en son sein permet un débat constructif équilibré et réaliste entre Praticiens Hospitaliers et libéraux, défendant la qualité d'exercice et de soins dans tous les aspects de sa spécialité : suivi gynécologique, contraception, orthogénie, suivi de la grossesse et de la naissance normales comme pathologiques, l'échographie, la PMA, la cancérologie, les troubles de la statique pelvienne, etc. Tous domaines donnant lieu à de riches débats éthiques, mais aussi à de graves difficultés d'exercice peu reconnues par les pouvoirs publics !

Le SYNGOF fort de ses 750 adhérents défend avec vigueur auprès des tutelles une spécialité enthousiasmante, indispensable et dévouée aux femmes. Le SYNGOF soutient avec constance les gynécologues atteints et parfois découragés par le gynéco-bashing ambiant, contrastant avec le dévouement et la pénibilité d'exercice (PDS en particulier), mais aussi le carcan administratif toujours dénoncé, mais jamais rectifié.



<https://www.sngc.org/>

Présidente et représentante à APH :
Anne-David Bréard

Le SNGC est un Syndicat qui défend les intérêts catégoriels de ses mandants. Par le biais de son intersyndicale, APH, il milite pour que la pratique hospitalière redevienne attractive en termes de qualité de vie au travail, de niveau de revenus, d'indépendance professionnelle, mais aussi d'adaptation aux changements des organisations notamment en défendant une médicalisation de la gouvernance indispensable au bon fonctionnement hospitalier.

Au niveau de la gériatrie, le SNGC est un membre actif du CNP de Gériatrie et de l'ODPC de Gériatrie. Il participe au choix des orientations prioritaires du DPC pour la spécialité de gériatrie. Il est Membre de droit du CA de la Société Française de Gériatrie et Gérontologie et de son Conseil Scientifique. Le SNGC est membre des commissions de qualification en gériatrie 1ère et 2nde instance, et des commissions de validation de l'exercice des praticiens étrangers européens ou hors union européenne. Il est membre de groupes de travail avec la CNSA (Rapport d'Activité Médicale en EHPAD, Nouveau guide de codage PATHOS...), avec la DGCS (Nouveaux rôles du médecin coordonnateur en EHPAD, Articulation Médecin Coordonnateur / Infirmière Coordonnatrice, Médecin Coordonnateur et dispositifs sanitaires intervenants en EHPAD,...., révision des outils de mesure de la tarification dépendance), et la DGOS (évolution des USLD...).



Président et représentant à APH :
Yves Hatchuel



Le syndicat martiniquais des hospitaliers est un syndicat interdisciplinaire créé en 2010, dans un contexte de crise de représentativité des instances, pour soutenir tous les médecins et pharmaciens de service public de l'île. Les valeurs du service public ont toujours été au cœur de ses actions : il défend l'égalité d'accès aux soins pour tous, dans l'hexagone comme dans les outremer, des plus fragiles (populations précaires, personnes âgées, enfants), comme des plus chanceux. Il veut des soignants qui vont bien pour bien soigner les malades et des malades bien soignés pour que les soignants aillent bien. Inlassablement, face à des procédures kafkaïennes, le SMH rappelle le sens de nos missions et les moyens qui doivent leur être consacrés.

Le SMH a lutté et continuera de lutter, contre les « management » ubuesque et pour l'autonomisation des soignants de terrain selon le principe de subsidiarité. Il réclame la fin de l'étranglement financier perpétuel qui coûte très cher pour la santé de nos concitoyens et ne réalise aucune économie.

Pendant la crise COVID, le SMH a remué ciel et terre pour répondre localement aux besoins qui explosaient : fabriquer des masques en tissus avec filtres aux normes, des connecteurs pour respirateurs, etc... Dans un contexte de panique, il a œuvré, bien plus que les autorités discréditées, pour la vaccination de la population, contre les confusions et les instrumentalizations.

Le SMH s'associe à tous les syndicats des outremer pour rappeler que l'égalité d'accès aux soins n'est pas magiquement garantie par l'égalité de la ... « tarification ».

La devise du SMH est le vivre ensemble. Notre si regretté Kim Benchikh le disait en son créole d'adoption : AN-SANM, NOU PLI FÔ !



<https://www.samu-urgences-de-france.fr/fr/>

Président et représentant à APH :
Marc Noizet



SUdF est un syndicat formé des personnels participant à l'activité des Structures de Médecine d'Urgence (Services d'Aide Médicale Urgente, Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation et Services des Urgences). Cette association professionnelle a été créée en 1975 sous le titre Syndicat National de l'Aide Médicale Urgente (SNAMU), pour devenir Samu de France - Syndicat National de l'Aide Médicale Urgente en octobre 1991 puis Samu-Urgences de France en date du 17 décembre 2009.

SUdF intervient à la demande de ses mandants pour faire valoir leurs droits en particulier sur la valorisation du temps de travail des urgentistes et leurs conditions d'exercice. Ainsi la circulaire Urgences du 22 décembre 2014, construite en collaboration avec l'AMUF, a permis de distinguer le travail clinique et le temps dédié aux activités non postées en valorisant toutes nos activités. SUdF construit avec la SFMU et l'AMUF des référentiels nationaux sur les autorisations et les conditions de fonctionnement des Structures de Médecine d'Urgence mais aussi des référentiels transdisciplinaires comme par exemple avec nos collègues psychiatres, pédiatres... pour optimiser nos collaborations et améliorer nos prises en charge.

SUdF est représentée dans les CODAMUPS de tous les départements pour défendre les structures d'urgence, a mis en œuvre des référentiels métiers autour de ratios de praticiens/soignants/agents médico-administratifs et d'assistantes sociales dès 2000 comme des guides d'évaluations des structures de médecine d'urgence. SUdF a développé le Guide de Régulation Médicale, outil essentiel pour optimiser et uniformiser la réponse à apporter à chaque situation qui se présente dans le cadre de cette mission, a lancé les campagnes *No Bed Challenge* comme le *No Dead* pour dénoncer les conséquences de manque de lits d'hospitalisation avec ses conséquences néfastes pour les malades et surtout pour retrouver des conditions d'exercice conforme aux bonnes pratiques et aux attentes des urgentistes. SUdF est également force de proposition pour la rédaction des référentiels sur les Situations Sanitaires Exceptionnelle comme pour le financement de ces mesures.



<https://lesbiologistesmedicaux.fr/>

Vice-Président et représentant à APH :
Eric Guiheneuf



Les Biologistes Médicaux est un syndicat mixte qui rassemble des biologistes hospitaliers, des biologistes libéraux et exerçant dans le secteur privé et des internes.

Notre syndicat est relativement jeune, il a été fondé en 2008 par des jeunes biologistes et des internes lors de la réforme de la biologie médicale pour lutter contre la financiarisation de la biologie.

Nous nous opposons au modèle industriel qui s'appuie sur l'accréditation COFRAC obligatoire pour forcer la concentration des laboratoires au détriment du service médical, et nous combattons la subordination des biologistes que ce soit à des intérêts financiers ou à des directeurs d'hôpitaux.

Nous défendons l'unicité du DES de biologie médicale et combattons toute remise en cause de la médicalisation de la discipline comme l'ouverture de l'exercice à des non-médecins et non-pharmaciens.



<https://www.snpeh.org>

Président et représentant à APH :
Emmanuel Cixous



Le 15 décembre 2000 a été créé le Syndicat National des Pédiatres des Établissements Hospitaliers (SNPEH). Les pédiatres publics se considéraient comme les oubliés des aménagements de l'hôpital, principalement dans les services d'urgences et dans la réorganisation du système des gardes (environ 30 % du nombre total des urgences en France). Favorables à l'instauration du repos de sécurité, ils s'inquiétaient du fonctionnement des services d'urgences, de réanimation pédiatrique ou néonatale sans la création d'un nombre suffisant de postes. Du fait du numerus clausus et des postes ouverts à l'internat pour la filière pédiatrie, ils s'inquiétaient de la démographie en pédiatrie avec un retentissement sur la qualité des soins des enfants. Cette vision a anticipé la problématique actuelle. Cela reste un combat majeur du SNPEH. Les objectifs du SNPEH sont :

- La défense des conditions d'exercice, des intérêts généraux et particuliers des pédiatres exerçant dans les établissements hospitaliers.
- L'amélioration des conditions de travail des pédiatres et des autres praticiens spécialistes de l'enfant.
- La défense de la spécificité de la prise en charge des enfants dans les différents secteurs d'activité.

Le SNPEH a rejoint Avenir Hospitalier et Action Praticiens Hôpital en mars 2021. Il est un élément constitutif du Conseil National Professionnel de Pédiatrie.

Le Bureau d'APH



Président depuis 2020 : Jean-François Cibien
Président d'Avenir Hospitalier,
Vice-président de SUDF
SMUR au Centre Hospitalier d'Agen-Nerac



Vice-présidente depuis ??? : Carole Poupon
Présidente de la CPH
Présidente du SNBH
Biologiste au Centre Hospitalier de Gonesse

Vice-présidente depuis 2023 :
Marie-José Cortes
Présidente du SPH depuis mars 2021
Psychiatre au Centre Hospitalier de Mantas la Jolie



Délégué général : Yves Rébufat
Président exécutif d'Avenir Hospitalier depuis 2018
Membre du Conseil d'Administration du SNPHARE
Médecin Anesthésiste Réanimateur
au CHU de Nantes



Secrétaire général : Éric Branger
Président du SPHP
Pharmacien à l'hôpital au
Centre Hospitalier de Ploermel

Secrétaire générale adjointe : Soazic Peden
Secrétaire nationale du SPH
Pédopsychiatre au CHU de Brest

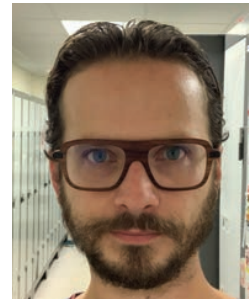


Secrétaire générale adjointe : Anne Wernet
Présidente du SNPHARE
Anesthésiste-réanimatrice au
Centre Hospitalier de Perpignan



Secrétaire général adjoint : David Guénet
Trésorier du SNBH
Biologiste CHU Caen

Secrétaire général adjoint : Edwin Rouff
Membre de SUDF
SMUR au Centre Hospitalier d'Agen-Nerac



Trésorier : Jean-Bernard Tuetey
Trésorier de la FNAP
Radiologue Centre Hospitalier de Châlons sur Saône



Trésorier adjoint : Eric Guiheneuf
Vice-président : Les Biologistes Médicaux
Biologiste au CHU d'Amiens

Les valeurs portées par APH

APH rassemble les praticiens de différentes disciplines, unis, tous acteurs de la défense de l'Hôpital Public.

APH fédère et réunit des praticiens de terrain, en activité.

APH, c'est l'union d'hommes et de femmes membres élus d'APH qui se reconnaissent par leur disponibilité, leur investissement, leur détermination à représenter les praticiens : porte-parole de leurs difficultés et de leurs aspirations, pour une pratique de l'exercice médical dans le respect des valeurs humanistes et éthiques qui nous rassemblent.

Attachés aux valeurs de solidarité, connectés au terrain, nous sommes acteurs d'un dialogue social dynamique et construit, pour négocier, débattre, informer, communiquer, établir un rapport de force et défendre l'indépendance professionnelle de l'ensemble des praticiens vis-à-vis des pouvoirs administratifs et financiers.

Nous voulons préserver les intérêts moraux et matériels de l'ensemble des praticiens de toutes disciplines de la médecine, de la pharmacie et de l'odontologie publique, et améliorer l'attractivité des carrières médicales hospitalières et la démographie médicale à l'hôpital public.

Nous défendons, dans notre exercice quotidien, des conditions de soins et de pratique suffisantes et justes, une cohésion et une cohérence : l'équité entre praticiens, le respect des praticiens, le respect de la dimension humaine des soins. Nous nous opposons aux dérives bureaucratiques.

Nous travaillons à l'amélioration des conditions de travail, notamment en ce qui concerne la définition du temps de travail et sa reconnaissance, sa juste valorisation.

Nous œuvrons à obtenir le renforcement des droits syndicaux (moyens et temps, représentation...) et des droits sociaux (congés longue maladie et longue durée, temps de travail, retraite...), ainsi que la possibilité

d'une formation ouverte sur les données de la science, non dogmatique, non fléchée par les tutelles. Pour les praticiens d'un service public de santé de qualité accessible à tous, c'est une action syndicale de tous les instants et de tous les niveaux : niveau national (ministère, représentants de l'État, parlementaires, médias associations), et niveau régional (ARS) et local. Localement, il s'agira de soutenir et défendre les collègues en cas de difficultés, et encore et toujours écouter, informer, communiquer, débattre, expliquer...

La force et la solidité qui font aussi l'identité d'APH, c'est la représentativité des praticiens.

Cette représentativité permet l'ouverture au dialogue, la négociation, la recherche de convergences pour faire avancer des revendications communes. Elle permet aussi l'action et la lutte, la mobilisation de toutes les énergies.

La continuité et la cohérence de nos actions sont au service des praticiens, et forgent notre engagement.

La responsabilité que nous confèrent nos mandants nous oblige.

L'entraide, la solidarité, la confraternité nous réunissent et l'appartenance à APH nous assure de solides liens, permet l'implication de tous au service de nos valeurs communes, avec ténacité, constance, maturité, et indépendance.

Soazic Peden, secrétaire générale adjointe d'APH